



Définition de fonction

Chargé(e) de projet vidéoprotection

01 RAISON D'ÊTRE

Le SIEA accompagne les communes et les intercommunalités dans le déploiement de leurs solutions de vidéo protection avec la mise à disposition de son réseau fibre activé.

Le ou la chargé(e) de projet vidéoprotection intervient, dans son domaine d'expertise, sur les missions principales suivantes :

- Conduite des dossiers de déploiement de réseau de vidéoprotection sur le département, (pilotage administratif, pilotage et contrôle des phases étude et travaux).
- Relation opérationnelle avec les élus, les partenaires publics et privés, les concessionnaires, la Gendarmerie.
- Conduite de la relation avec les équipes du SIEA et de la Régie RESO-LIAin pour l'utilisation du réseau fibre.

02 RATTACHEMENT FONCTIONNEL

Responsable déploiement Fibre N+1

Directeur des Opérations N+2

Directrice Générale des services N+3

03 MISSIONS / ACTIVITES

MISSIONS PRINCIPALES

- Le ou la chargé(e) de projet vidéoprotection réalise les opérations du processus gestion des travaux ci-dessous, pour les travaux concernant son domaine d'expertise :
 - ✓ Piloter et contrôler le suivi administratif d'un dossier de déploiement.
 - ✓ Promouvoir les objectifs liés au déploiement de la vidéoprotection auprès des communes.
 - ✓ Coordonner les réunions
 - ✓ Accompagner les communes dans la phase études, assurer la coordination des travaux avec les différents concessionnaires présents sur le territoire.
 - ✓ Veiller à l'optimisation des solutions techniques et financières, en lien avec la Régie Réso LIAin pour la fibre et les services concernés pour l'énergie et l'éclairage public.
 - ✓ Participer à la présentation des études aux élus des communes ou de l'intercommunalité.
 - ✓ Assurer une interface entre communes et entreprise jusqu'à la réception des travaux.
 - ✓ Vérifier et valider les AVP, les EXE, les DOE
 - ✓ Engager, suivre et réceptionner les travaux.
 - ✓ Clôturer le projet.
 - ✓ Suivi des projets et de leurs évolutions (lien avec l'Exploitation)
 - ✓ Il est garant du respect du processus par l'ensemble des acteurs impliqués.
 - ✓ Il assure la relation entre les élus, les entreprises et autres partenaires (Concessionnaires, Gendarmerie ...). Il assiste, si nécessaire, aux réunions de chantier et veille au respect des délais.
- Le ou la chargé(e) de projet vidéoprotection interagit également avec les autres acteurs internes impliqués dans le processus (service ressources, Service électrification, Service Eclairage public,

Service d'information Géographique, Régie d'exploitation du RESOLIAIN, Service usages et services numériques et autres pôles d'expertise).

- Il interagit régulièrement avec les Experts, les responsables de zone concernée, du service exploitation de la Régie pour l'informer de l'avancement et des éventuels retards ou problèmes à remonter aux élus des communes.
- Il rend compte à sa hiérarchie de l'avancement et des éventuels points de blocage.

MISSIONS SECONDAIRES

- Le ou la chargé(e) de projet vidéoprotection contribue à la qualification des demandes et à l'apport de réponses dans le cadre des sollicitations (Demandes des organismes et des particuliers).
- Le ou la chargé(e) de projet vidéoprotection fournit toutes les informations nécessaires sur l'avancement des dossiers dont il a la charge pour la gestion des projets de vidéoprotection.
- Il ou elle interagit, à la demande, avec les responsables de zone, pour apporter un support sur un besoin d'expertise. Il ou elle peut également aller sur le terrain, avec le responsable de zone pour conseiller les communes sur un projet de vidéoprotection.
- Il intègre et remonte les propositions des techniques des entreprises notamment pour favoriser la mutualisation des moyens (serveurs par exemple) dans l'optique de mettre en place un catalogue de service commun.

04 FORMATION ET EXPERIENCE

Bac+2

Connaissance technique des réseaux souterrains et aériens (FFTH, Eclairage, Electrification) et connaissance en Génie civil

Expérience de 4 ans dans le domaine de la vidéoprotection

05 PARTIES PRENANTES

Le ou la chargé(e) de projet vidéoprotection exerce son activité en relations avec :

- Les Elus des communes et intercommunalités de l'Ain
- Les fournisseurs du SIEA et de la Régie
 - Les Entreprises titulaires du marché vidéoprotection
 - Les entreprises en charge de l'Eclairage Public (fournisseurs)
 - Les Fournisseurs d'Accès Internet
- Les agents du SIEA
 - Les expert électrification, éclairage public, fibre
 - Les responsables de zone
 - Les agents de la régie d'exploitation de la fibre RESOLIAIN
 - Le Service Ressources (Comptabilités, marchés)
 - La chargée de missions usages et services numériques
 - Tous les agents du SIEA
- Les concessionnaires

06 CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI

Rattaché au siège du SIEA

Conditions de mobilité : Permis B

Horaires : en vigueur dans l'entreprise.